



ASSOCIATION
HENRI CAPITANT
DES AMIS DE LA CULTURE
JURIDIQUE FRANÇAISE

TELEPHONE : 01 43 54 43 17

12, PLACE DU PANTHEON

TELECOPIE : 01 40 51 86 52

75005 PARIS

JOURNEES PAYS-BAS / BELGIQUE

Amsterdam et Liège

3 au 7 juin 2013

La preuve

RÔLES RESPECTIFS DES RAPPORTEURS GENERAUX, NATIONAUX ET DE SYNTHÈSE

ORGANISATION DES SEANCES DE TRAVAIL

Paris, le 5 février 2013,

Madame, Monsieur, Cher Collègue

Voici, selon l'usage, la **circulaire** où se trouvent précisés les **rôles respectifs des rapporteurs généraux, nationaux et de synthèse** en vue des **Journées internationales** que notre Association tiendra en Belgique et aux Pays-Bas sur le thème : **La preuve (3-7 juin 2013)**.

Vous voudrez bien trouver en pièces jointes l'ensemble des **questionnaires** élaborés par les rapporteurs généraux pour diffusion aux rapporteurs nationaux.

I. RAPPORTEURS GENERAUX

A. Noms et adresses électroniques

1 - Preuve et droits fondamentaux (Amsterdam, séance du 3 juin 2013)

Monsieur le Professeur Jean-Pierre MARGUENAUD (France)

Faculté de Droit et des Sciences économiques de l'Université de Limoges

Courriel : jpmarguenaud@yahoo.fr

2 - Preuve et pouvoirs exorbitants de la puissance publique (Amsterdam, séance du 4 juin 2013)

Monsieur le Recteur Juan Carlos HENAO (Colombie)

Université Externado de Bogota

Courriel : jchenao@telmex.net.co

3 - Preuve et nouvelles technologies (Liège, séance du 6 juin 2013)

Monsieur le Professeur Michele TARUFFO (Italie)

Université de Pavie

Courriel : taruffo@unipv.it

4 - Preuve et vérité (Liège, séance du 7 juin 2013)

Messieurs les Professeurs Georges de LEVAL et Adrien MASSET (Belgique)

Université de Liège

Courriels : g.deleval@ulg.ac.be et A.Masset@ulg.ac.be

B. Questionnaires

Chaque rapporteur général a établi un questionnaire à l'intention des rapporteurs nationaux, afin que ces derniers lui apportent les éléments nécessaires à l'élaboration de son rapport général.

Le Bureau de l'Association transmet les quatre questionnaires aux Secrétaires Généraux des différents groupes, afin que ceux-ci les remettent aux rapporteurs nationaux concernés, dûment **accompagnés de la présente circulaire**.

Les questionnaires sont publiés sur le site internet de l'Association.

C. Réception des rapports nationaux

Chaque rapporteur général reçoit l'ensemble des rapports nationaux relevant du thème dont il a la responsabilité au plus tard le **1er avril 2013**.

D. Déroulement des séances de travail

Sur place, lors de chaque séance de travail, le rapporteur général présente oralement son rapport, dont l'exposé ne devrait pas excéder une heure. Aucun support écrit ne lui est demandé préalablement aux Journées.

La **discussion** qui suit la présentation du rapport général porte sur les **points particuliers** que le rapporteur général a préalablement sélectionnés dans chacun des rapports nationaux, notamment en raison de leur intérêt d'un point de vue comparatiste et, le cas échéant, sur le **cas pratique** élaboré par le rapporteur général.

L'ordre de cette discussion a été établi avant la séance de travail, lors d'une **réunion** entre le rapporteur général et les rapporteurs nationaux tenue sur place et, le cas échéant, précédée d'échanges par courriels.

E. Format, dimension et publication des rapports généraux

Le texte du rapport général doit être adressé en vue de sa publication, au siège de l'Association, au plus tard le **15 septembre 2013**.

Il ne doit pas dépasser 600 lignes (à raison de 60 caractères par ligne soit un maximum d'environ 35.000 caractères, espaces compris) ; il mentionne en tête les titres que l'auteur souhaite voir figurer dans la publication et est rédigé en interligne simple, au format "Times new roman", corps 12.

Établi sur support électronique compatible avec le logiciel WORD (.doc), il est communiqué sous une forme électronique aux adresses suivantes :

philippe.dupichot@henricapitant.org

denis.mazeaud@henricapitant.org (copie)

cyril.grimaldi@henricapitant.org (copie)

Les rapports généraux reçus seront aussitôt publiés sur le site internet de l'Association (www.henricapitant.org) dans une version provisoire, ceci avant leur publication définitive.

II. RAPPORTEURS NATIONAUX

Les rapporteurs nationaux sont désignés par les différents Groupes de l'Association à raison de leur compétence particulière au regard du thème retenu. Les Présidents et Secrétaires généraux adressent au siège de l'Association pour le **15 mars 2013** la **liste des rapporteurs nationaux** désignés avec leurs titres et coordonnées.

A. Sens du questionnaire

Chaque rapporteur national établit un rapport sur son droit national à partir du questionnaire élaboré par le rapporteur général. Celui-ci peut ainsi y trouver les **informations de droit comparé** nécessaires à l'élaboration de son rapport général.

Ce questionnaire ne saurait être perçu comme un cadre rigide : chacun des rapporteurs nationaux est **libre** d'y ajouter l'étude des questions qui seraient propres à son droit national, pourvu, évidemment, qu'il reste dans les limites du thème retenu.

B. Dimension des rapports nationaux

Le texte des rapports nationaux ne doit aucunement dépasser 600 lignes (à raison de 60 caractères par ligne soit un maximum d'environ 35.000 caractères, espaces compris) ; il mentionne en tête les titres que l'auteur souhaite voir figurer dans la publication et est rédigé en interligne simple, au format "Times new roman", corps 12.

Par ailleurs, il convient de souligner que, si certains groupes nationaux devaient décider de présenter plusieurs rapports pour un même thème, tous ces rapports réunis devraient se conformer à cette limite quantitative.

Celle-ci est imposée par des **impératifs de publication**, l'ensemble des travaux ne devant pas dépasser 700 pages imprimées, en raison de contraintes éditoriales et financières évidentes. Aussi, afin d'assurer la continuité des publications, l'Association se réserve-t-elle le droit de ne pas publier les rapports qui excéderaient les limites imparties. Les rapporteurs sont remerciés par avance d'en tenir le plus grand compte.

C. Date d'envoi des rapports nationaux

Il est impératif que les rapports nationaux soient communiqués au plus tard le **1er avril 2013** afin d'être communiqués en temps utile aux intéressés.

Établis sur support électronique compatible avec le logiciel WORD (.doc), les rapports nationaux sont adressés :

- a. d'une part, au siège de l'Association (12, place du Panthéon, 75005 PARIS)
Établi sur support électronique compatible avec le logiciel WORD (.doc), il est communiqué sous une forme électronique aux adresses suivantes :

philippe.dupichot@henricapitant.org
denis.mazeaud@henricapitant.org (copie)
cyril.grimaldi@henricapitant.org (copie)

b. d'autre part, au rapporteur général concerné électronique à l'adresse indiquée ci-dessus (I. A).

Les rapports nationaux communiqués à l'Association seront aussitôt **publiés sur son site** internet (www.henricapitant.org) dans cette version **provisoire**, ceci avant leur publication définitive. Une **diffusion** optimale leur sera ainsi immédiatement assurée tant auprès des autres rapporteurs que des congressistes.

Le rapporteur national qui ne respecterait pas la date de remise des rapports s'exposerait à un double risque : que son rapport ne puisse être porté en temps utile à la connaissance des congressistes sur le site de l'Association (www.henricapitant.org) ; que le rapporteur général ne puisse s'y référer dans son rapport général ni organiser l'intervention de son auteur lors de la séance de travail.

En vue de la publication définitive des Travaux, les rapporteurs nationaux font parvenir la **version finale** de leur rapport, avant **le 15 septembre 2013**, à l'Association suivant les mêmes modalités.

D. Déroulement des séances de travail

Sur place, lors des séances de travail, chaque rapporteur national intervient, à l'invitation du rapporteur général, sur un ou plusieurs **points particuliers**, et participe activement à la discussion.

Toutefois, en aucun cas, il n'expose l'intégralité, le résumé ou même de larges extraits de son rapport sous forme de monologue (*V. infra*, IV).

Le déroulement de cette séance de travail est préalablement organisé lors de la **réunion préparatoire** du rapporteur général et des rapporteurs nationaux, tenue sur place et, le cas échéant, précédée d'échanges par courriels.

E. Langue

Seuls les rapports rédigés en **langue française** pourront être publiés ; les rapporteurs nationaux qui éprouveraient des difficultés à s'exprimer en français sont donc invités à faire relire ou corriger la version française et définitive de leur rapport avant son envoi au siège de l'Association en vue de sa publication.

III. RAPPORTEUR DE SYNTHESE

A. Nom et courriel

Monsieur le Professeur Jérôme HUET
Professeur à l'Université de la Réunion
Courriel : huet.jh@gmail.com

B. Mission

Le Bureau de l'Association transmet au rapporteur de synthèse les rapports nationaux au fur et à mesure de leur réception. Toutefois, le rapporteur de synthèse ne prend connaissance des rapports généraux que lors des séances de travail.

Il présente son rapport le dernier jour des Travaux, juste avant la séance de clôture. La durée de son rapport ne devrait pas excéder une heure.

En vue de sa publication, le rapport de synthèse doit parvenir, avant le **1^{er} octobre 2013** au siège de l'Association.

IV. DÉROULEMENT DES SEANCES DE TRAVAIL

A. Compte tenu du nombre croissant de rapports nationaux dont nous nous félicitons, il n'apparaît pas souhaitable que chacun de leurs auteurs présente oralement, en tout ou en partie, son rapport.

Les séances de travail en deviendraient tout à la fois fastidieuses et inutiles.

En effet, les textes des différents rapports nationaux auront été préalablement portés à la connaissance des participants sur le site internet de l'Association (www.henricapitant.org) et ils seront ensuite publiés dans la collection des Travaux de l'Association. Cette organisation est la seule qui garantisse un **véritable échange** entre les rapporteurs certes mais aussi avec les congressistes.

B. Les séances de travail, d'une durée d'environ trois ou quatre heures chacune, se déroulent comme suit :

1. Présentation par le rapporteur général de son rapport, pendant une heure environ ;

2. Discussion. Sur une série de points particulièrement intéressants et préalablement déterminés, le rapporteur général interroge les rapporteurs nationaux concernés qui répondent brièvement. Sur chacun de ces points, qui sont examinés successivement, un dialogue peut ainsi se nouer avec les rapporteurs ainsi que l'assistance. Il est évidemment souhaitable que le rapporteur général sélectionne les points sur lesquels les droits nationaux ou les opinions des différents rapporteurs divergent et qu'il veille à ouvrir la discussion avec les congressistes présents.

Les séances de travail doivent être ainsi **dynamiques** et interactives, chaque rapporteur national intervenant - non pas une seule fois et longuement - mais brièvement et toutes les fois que le point examiné appellera de sa part des observations.

C. Le succès de cette organisation suppose :

- d'une part, que la séance de travail soit soigneusement préparée par le rapporteur général et les rapporteurs nationaux, le premier indiquant à chacun des seconds la nature et l'ordre des questions qu'il entend leur poser : c'est l'objet de la réunion préparatoire, rassemblant les intéressés ;

le rapporteur général peut utilement, dès avant la tenue des Journées, échanger par voie électronique sur ce point avec les rapporteurs nationaux ;

- d'autre part, que les rapporteurs nationaux ne cèdent pas à la tentation d'un exposé - long et fastidieux - d'une partie de leur rapport, et que, dans l'assistance, certains ne cèdent **pas** non plus à la tentation de présenter un "**mini rapport**" : c'est au Président de séance - qui peut être le rapporteur général - d'y veiller.

Nous vous remercions très vivement de votre précieuse contribution à nos prochaines Journées, et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, Cher Collègue, nos salutations les plus distinguées.

Philippe DUPICHOT

Cyril GRIMALDI

Denis MAZEAUD